

MINUSMA **HEBDO**

BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA MINUSMA • numéro 29 • Juin 2015



JOURNÉE INTERNATIONALE DES CASQUES BLEUS



**TOMBOUCTOU : DES PARA-JURISTES SENSIBILISÉS SUR
LE MANDAT DE LA MINUSMA**

**LA REPRISE DE L'ÉCOLE À KIDAL ASSUJETTIE AU RETOUR
DE LA PAIX**

**MISSION MULTIDIMENSIONNELLE • PROTECTION DES CIVILS • PAIX & COHÉSION SOCIALE
• ACCORD DE PAIX : LA SOLUTION • FORUM COMMUNAUTAIRE • DIALOGUE INCLUSIF •
REFORMES DU SECTEUR DE SÉCURITÉ • ACCORD D'ALGER • ENSEMBLE REUSSIR LA PAIX**

SOMMAIRE



3



4



6



13



18

DANS CE NUMÉRO

- 3** JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS VICTIMES INNOCENTES DE L'AGRESSION
- 4** TOMBOUCTOU : DES PARA-JURISTES SENSIBILISÉS SUR LE MANDAT DE LA MINUSMA
- 6** DISCOURS PRONONCÉ PAR LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL ADJOINT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. AKODJENOU À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES CASQUES BLEUS
- 8** IL Y A UNE SEMAINE, LE MALI CÉLÉBRAIT LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES CASQUES BLEUS
- 12** LA REPRISE DE L'ÉCOLE À KIDAL ASSUJETTIE AU RETOUR DE LA PAIX
- 13** LES ÉVACUATIONS MÉDICALES DE LA MINUSMA
- 16** CAISSE DE MUNITIONS : PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES
- 17** CENTRE DE DÉTENTION DES FEMMES DE BOLLÉ : LA MINUSMA MET EN ŒUVRE UN PROJET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE
- 18** LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CŒUR DU PROCESSUS
- 20** L'ACTUALITÉ DE LA MINUSMA EN BREF



Adoptez l'éco-attitude

N'imprimez ce document que si cela est nécessaire !

JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS VICTIMES INNOCENTES DE L'AGRESSION



« Nous avons besoin de rappeler le devoir sacré, consacré par la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant, afin de garantir que tous les enfants, sans exception aucune, jouissent d'une protection spéciale. »

Extrait du message du Secrétaire général
3 juin 1983

Le Secrétaire général Ban Ki-moon (à gauche) avec un enfant palestinien blessé durant le conflit à Gaza, au Bureau du

Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Gaza City. Photo ONU/Eskinder Debebe

Le 19 août 1982, à sa session extraordinaire d'urgence sur la question de la Palestine, l'Assemblée générale, « consternée par le grand nombre d'enfants palestiniens et libanais qui ont été les victimes innocentes des actes d'agression d'Israël », a décidé de

commémorer le 4 juin de chaque année la Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression (résolution ES-7/8).

Le but de la Journée est de reconnaître les souffrances endurées par les enfants du monde entier, victimes de violence physique, mentale et émotionnelle. Cette Journée souligne l'engagement de l'ONU à protéger les droits des enfants.



TOMBOUCTOU : DES PARA-JURISTES SENSIBILISÉS SUR LE MANDAT DE LA MINUSMA

À la demande de l'organisation locale Deme-So, le Bureau de Communication de la MINUSMA à Tombouctou a présenté le mandat de la Mission, à une vingtaine de para-juristes le 1er Juin dernier, au Centre Ahmed Baba. L'objectif est de les doter de connaissances et compétences nécessaires afin d'assister les couches les plus vulnérables de la population, notamment en matière d'accès à la justice.

L'association de jeunes juristes maliens « Deme-So » (maison de l'aide en Bambara), à travers son programme de « participation active des justiciables à la distribution de la justice au Mali », a démarré cette série de formations le 14 mai dernier au profit de 104 para-juristes venus de toutes les communes de la région Tombouctou. « Dans les communes reculées, certaines populations ignorent même l'existence de la justice. Elles ne savent pas comment la saisir en

cas de problèmes. La langue aussi pouvant être une barrière, les para-juristes serviront à les conseiller, informer, orienter et accompagner les victimes démunis », a déclaré Mme Gassamba Niamoye Alidji, coordinatrice de l'organisation. Les participants à cette formation de para-juristes sont choisis sur la base de leur appartenance à une organisation de droits de l'homme et de leur rôle dans leurs communautés. « Dans chaque commune, nous avons sélectionné un homme et une femme œuvrant déjà dans la promotion des droits humains. Car si une femme est victime de violence sexuelle, elle se sentira plus en confiance à s'adresser à une consœur pour l'assister », a souligné la coordinatrice.

Les modules abordés concernent les droits de la femme et de l'Homme, l'état civil, la décentralisation, le droit foncier, la protection des civils, la compréhension de la chaîne pénale, la connaissance

de la communauté, la justice transitionnelle et le mandat de la MINUSMA.

Lors des échanges sur le mandat de la Mission, les participants ont posé des questions sur le rôle de la MINUSMA dans la protection des civils, la sécurité, les raisons pour lesquelles la MINUSMA ne peut pas poursuivre les bandits, les attentes des populations face à la MINUSMA dans le domaine du développement.

L'Officier de l'Information Publique, Myrline Mathieu Lucien, une fois la présentation du mandat terminée, a apporté des éclaircissements par rapport aux questions soulevées. Elle a expliqué le caractère multidimensionnel et intégré de la Mission, les différents piliers du mandat, les sources de financement, la différence entre une mission de maintien de paix et les agences onusiennes de développement ainsi que le rôle des composantes de la Force et de la Police onusienne, et présenté les

différentes sections substantives. L'officier de la MINUSMA a mis un accent particulier sur les efforts entrepris en faveur de la restauration de l'autorité de l'Etat en soulignant les Projets à Impacts Rapides (en anglais QIP) menés dans la région, les formations réalisées au bénéfice des Forces de sécurité maliennes, les activités civilo-militaires (CIMIC) ainsi que les patrouilles de longues et courtes portées opérées par les Casques bleus dans la région de Tombouctou. « La MINUSMA a fait de la protection des civils son cheval de bataille. Actuellement, plus de 80% des militaires et 62 % des policiers sont déployés dans le Nord. A Tombouctou, ce déploiement se fera sur les zones de Léré, Lerneb en addition aux positions déjà existantes à Ber, Goundam et Gossi », a rapporté l'Officier de l'Information Publique. Au terme de cette séance, l'Officier de la MINUSMA a rappelé que « la MINUSMA n'est pas une agence de développement mais appuie l'acheminement de l'aide humanitaire en assurant la sécurité. Les Nations Unies disposent déjà d'agences qui s'occupent de ce volet », a-t-elle précisé ; tout en invitant à capter la radio MIKADO

FM sur le 92. 6 FM pour mieux s'imprégner des activités de la Mission.

« Nous ne savions pas que la MINUSMA n'avait pas pour mission de répondre aux problèmes d'infrastructures routières, de manque d'eau potable et d'insuffisance alimentaire auxquels nos populations sont confrontées. Cette compréhension de la chose m'aidera dans mon travail de sensibilisation de ma communauté, qui ont très peu de source d'information » a souligné un des participants, l'enseignant Elmihdi Ag Mohamed, venu du village d'Echelle dans la commune Tonka.

Sur toute la durée de la formation, auprès de chaque groupe de participants, les Sections de Communication et des droits de l'homme de la MINUSMA à Tombouctou sont intervenues sur le mandat de la Mission et la justice transitionnelle.

Aussi, une attestation reconnue par le Ministère de la Justice malien et un badge seront remis aux participants qui intégreront le Bureau d'assistance juridique et judiciaire près des cours, des tribunaux et des vestibules de droits auprès des communautés.

Des moyens seront mis à leur disposition pour la restitution dans leurs communautés respectives. Appuyé financièrement et techniquement par l'Ambassade royale des Pays-Bas, cette formation prendra fin le 15 juin prochain. Ces 104 para-juristes viennent s'ajouter aux 18 autres qui existent déjà à Tombouctou depuis 2010. Les régions de Gao, Mopti Ségou bénéficient simultanément du même programme.

Les para-juristes, pourquoi ? Selon « les principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale », les États doivent, conformément à leur législation nationale et s'il y a lieu, reconnaître le rôle joué par les para-juristes ou d'autres prestataires similaires dans la prestation de services d'assistance juridique lorsque l'accès aux avocats est limité. Ces Principes et lignes directrices s'intéressent avant tout au droit à l'assistance juridique, et recommandent aux États de veiller à ce que « les para-juristes reçoivent une formation adéquate et travaillent sous la supervision d'avocats compétents ».

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL ADJOINT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, M. AKODJENOU À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES CASQUES BLEUS

Bamako, le 29 Mai 2015

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Représentant spécial de la MINUSMA, M. Hamdi, actuellement en mission en Algérie, je vous remercie de votre aimable et généreuse présence.

Nous sommes rassemblés, en ce 29 mai, pour célébrer une journée particulièrement symbolique, la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Elle revêt un caractère particulièrement solennel, car elle touche à des valeurs auxquelles nous sommes tous profondément attachés : Paix et Sécurité.

En 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé d'intervenir au Mali. Ainsi naissait l'avant dernière des opérations de maintien de la paix, la MINUSMA. Le Conseil de sécurité a défini un mandat fort à travers la dotation de presque 11 800 personnes en uniformes réparties sur plus de douze sites au Mali. Issus d'une quarantaine de pays, ces Casques bleus

sont déployés dans les régions de Gao, Tombouctou et de Kidal. Dans des conditions difficiles, ils font preuve d'un grand dévouement, en utilisant leur savoir-faire et leur expertise aux fins de rétablir et de consolider la paix au Mali. Avec 24,000 patrouilles effectuées, ces femmes et ces hommes contribuent à stabiliser les principales agglomérations et à protéger les civils, sans préjudice de la responsabilité des autorités maliennes. Toutefois, au regard du vaste territoire à couvrir, la MINUSMA ne peut être partout. Elle n'en a ni les ressources, ni les moyens.

Au quotidien, ces Casques bleus affrontent des défis qui nécessitent de leur part une capacité de flexibilité et d'adaptation permanente. Je ne citerai que quelques exemples : un environnement ardu dont les amplitudes thermiques mettent à rude épreuve le corps ; des conditions de vie des plus spartiates ; d'incessantes attaques asymétriques: tirs de rockets, mines, embuscades ; à cela s'ajoute récemment, une presse nationale et locale peu amènes à leur égard.

Je citerai volontiers une belle formule de la culture malienne, partagée ce matin par une haute personnalité: « Quand vous transpirez sous la pluie, on s'en rend compte à peine ».

C'est faire fi, du lourd tribut que nos Casques bleus de la MINUSMA ont payé depuis 2013, au service de cette Paix. 35 sont morts suite à 78 attaques hostiles, 249 ont été blessés, dont 155 grièvement.

Pour ces derniers, le difficile cheminement vers la guérison se poursuit, mais certains resteront à vie estropiés et handicapés. Sans oublier les innombrables familles endeuillées et vies brisées. A ceux ayant sacrifié leur vie, que leurs souvenirs soient à jamais inscrits dans nos cœurs et mémoires.

Aux Casques bleus en service ou sur le chemin du rétablissement, je souhaite rendre un hommage appuyé à votre dévouement et à votre courage. Je souhaite vous dire combien nous sommes fiers de ce que vous accomplissez au quotidien.



Arnaud Akodjenou
Représentant Spécial Adjoint du
Secrétaire Général des Nations unies

Célébrons tous ensemble les gardiens de ces idéaux universels depuis 70 ans, ils symbolisent pour des millions de personnes un espoir et dans bien des cas un espoir retrouvé.

Bonne célébration aux Casques bleus de la MINUSMA. Soyez fiers de ce que vous faites. Vos missions sont appréciées par les autorités gouvernementales et le corps diplomatique, lesquels nous honorent de leur présence aujourd'hui et auxquels s'est jointe une forte participation populaire.

Vive le Mali ! Vive les Nations-Unies !

Je vous remercie de votre aimable attention.



JOURNÉE INTERNATIONALE
DES CASQUES BLEUS / 29 MAI 2015



IL Y A UNE SEMAINE, LE MALI CÉLÉBRAIT LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES CASQUES BLEUS

La Journée internationale des Casques bleus, commémorée le 29 mai de chaque année dans le monde, a été célébrée vendredi à Bamako, en même temps qu'à Tombouctou, Gao et Mopti. L'évènement était par ailleurs à suivre en direct sur les ondes de la radio de la paix, MIKADO FM.

A Gao, l'évènement s'est déroulé au « Super Camp » de la MINUSMA, en présence du Gouverneur de la région de Gao, du Maire de la commune urbaine de Gao, du commandant par intérim de FAMA, du représentant de la force française BARKHANE, des commandants de tous les contingents de la Mission onusienne et ainsi que de son personnel civil.

Les temps forts de cette journée ont été l'inauguration d'un mémorial dédié aux soldats et Casques bleus tombés au champ d'honneur, une minute de silence suivie d'une parade militaire accompagnée par

la fanfare bangladaïsi et honneur au drapeau des Nations Unies.

Ainsi, M. Alassane Diallo, représentant du gouverneur, a souligné que le Mali sait mesurer à juste titre les sacrifices du système des Nations unies en envoyant ses "gardiens de la paix" dont certains ont perdu la vie. Il a conclu son allocution en ces termes, « je remercie le système des Nations unies pour l'assistance, l'amitié, l'amour témoigné par des pays amis qui ont accepté d'envoyer au Mali leurs soldats, alors que nous étions dans les moments les plus difficiles ».

M. Marc Spurling, Représentant le chef de bureau de la MINUSMA, a lu le message du Secrétaire général des Nations unies pour la circonstance. Il a terminé en remerciant les Casques bleus pour leur contribution exceptionnelle au processus de paix au Mali.

La cérémonie s'est achevée par la donation des kits scolaires à l'École fondamentale Franco-Arabe de Djidara et au jardin d'enfants 'Abeilles' au quartier Boulgoundjé.

Dans la cité des Askia, les célébrations de la Journée des Casques bleus n'ont pas commencé le 29. Dès le 28, une délégation de la MINUSMA a rencontré les notabilités du Cadre de concertation, présidée par M. Ali Badi Maiga. Une visite très appréciée par les membres du Cadre, au cours de laquelle ont été abordés les questions d'actualité et le mandat de la Mission. La MINUSMA était représentée par le chef de bureau par intérim, le commandant du Secteur-Est, les sections des Affaires civiles, Politiques, et de la Police onusienne. Le lendemain dès 5 heures du matin, les festivités se sont poursuivies, au Stade Kassé Keita pour des activités sportives dont une compétition d'athlétisme

qui a opposé les équipes locales et celle de la MINUSMA. Organisée en collaboration avec la Ligue du district d'athlétisme et différents clubs d'arts martiaux, cette journée sportive a permis au public de Gao de vibrer dans une ambiance de fête. Comme leurs hôtes, les gardiens de la paix des Nations unies ont massivement répondu à l'invitation.

Les jeunes Karatékas de l'AEEM ont également fait une démonstration de kata et de kumite devant un public nombreux et époustoufflé. La même après-midi, toujours au stade Kassé Keita, sous une température avoisinant les 50° à l'ombre, les sportifs étaient opérationnels, dès 14 heures. L'enthousiasme se lisait sur le visage des volleyeurs et basketteuses qui devaient livrer chacun un match de gala, en présence du représentant du Commandant du secteur-Est accompagné par le Directeur régional de la Jeunesse et des sports et plusieurs officiers de la MINUSMA et des FAMA.

A Tombouctou, près de 500 personnes ont rendu hommage

aux Casques bleus de l'ONU au Stade municipal en présence du représentant du Gouverneur de la Région, du Commandant du Secteur Ouest et du Chef de Bureau par Intérim de la MINUSMA. Les différents militaires et policiers des Casques bleus, hommes et femmes, ont joué deux « match de football gagnant-gagnant pour la paix » à travers des équipes mixtes composées de membres de la presse et d'autres organisations de la société civile.

Ces rencontres se sont terminées par un but à zéro en faveur de l'équipe féminine de la société civile au premier match et par le même score au profit de celle de la MINUSMA au second. Une exposition photo de grande qualité et la projection de documentaires illustrant le travail des Casques bleus ont mis fin à la célébration, le 30 mai, à la Mairie de la commune de la cité mystérieuse.

A Mopti, la Venise malienne, c'est le 30 mai, que se sont déroulées les activités de célébration de la journée internationale des Casques bleus des Nations Unies

au Camp du FPU/togolais de la MINUSMA sis à l'OPAM de Sévaré. C'était en présence de Monsieur KAMAN KANE, gouverneur de la région de Mopti, du préfet de Mopti, du Directeur régional de la police, du commandant de la légion de la gendarmerie, de la présidente des organisations de la société civile, du président du haut conseil islamique et de plusieurs autres invités. M. Kwinten JONIAUX, le Chef du Bureau par intérim de la Minusma/Mopti avant de lire le message du Secrétaire général pour l'occasion, a fait observer une minute de silence à l'endroit des 35 casques bleus de la MINUSMA tombé pour la paix au Mali.

Le Bataillon togolais basé à Douentza et l'Unité de Police Constitué du Togo (Togo/FPU) de Sévaré ont fait un défilé militaire avec à la tête du peloton les drapeaux des Nations Unies et du Mali. Ensuite les officiels ont été invités à l'exposition de photos sur le rôle et le mandat de la MINUSMA, organisée par le Bureau de l'information publique. La cérémonie du matin a pris fin par un cocktail offert aux autorités et





aux personnalités présentes.

A 16 heures un match a opposé une équipe du FPU du Togo à une équipe du Réseau des jeunes patriotes de Mopti. A la fin du temps réglementaire les deux équipes se tenaient en échec avec un score 1-1. Les jeunes de Mopti ont eu raison des Casques bleus lors de la séance de tir au but, en emportant le trophée « Ensemble pour la paix ».

A l'occasion de cette journée exceptionnelle pour les Casques bleus, il est à rappeler que le Gouvernement de la République du Mali a par ailleurs adressé dans un communiqué de presse « ses vives félicitations au Secrétaire Général des Nations unies, Monsieur Ban Ki-Moon, à l'ensemble des Casques Bleus de l'ONU à travers le monde et singulièrement ceux de la MINUSMA dont les interventions diverses et multiformes s'inscrivent au chapitre de la restauration de la paix et de la

sécurité dans notre pays. »

Le communiqué ajoute que « le Gouvernement de la République du Mali voudrait, par la même occasion, s'incliner pieusement devant la mémoire de tous les Casques bleus tombés sur le Champ de l'honneur et souhaiter prompt rétablissement à ceux blessés, pour la défense de l'intégrité du territoire national, du caractère unitaire de l'Etat malien ainsi que de sa forme laïque et républicaine. » Pour conclure, « le Gouvernement de la République du Mali renouvelle sa reconnaissance à toutes les forces amies présentes dans notre pays et qui, malgré le lourd tribut payé en vies humaines, poursuivent résolument leur difficile et délicate mission de stabilisation du pays et pour la réconciliation nationale. »

Au-delà de cette marque d'attention portée à la Mission des Nations Unies par ce communiqué,

ce ne sont pas moins de trois Ministres de République, dont celui en charge de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile ; celui de la Défense et des Anciens Combattants ainsi que celui en charge de la Réconciliation Nationale. A cette représentation gouvernementale de haut niveau, une cinquantaine de leaders communautaires, et de la Société Civile qui ont honoré de leur présence l'activité commémorative de la Journée des Casques bleus tenue au Stade Mamadou Konaté de Bamako.

Cette cérémonie de Bamako était également celle marquant la fin du projet de sensibilisation des communautés à la base dans les six communes du district de Bamako (de mars à mai) intitulé « Le thé dans le grin », et qui avait pour sujet le rôle du personnel en uniforme de la MINUSMA.

A cet effet, étaient présent en nombre, les principaux partenaires

de cette opération, à l'image du Conseil National de la Jeunesse (CNJ), représenté par son président M Mohamed Salia Touré qui s'est adressé à la foule avec son cœur : « En ces instants de forte émotion et de profond recueillement, je pense à tous les pays d'Afrique qui ont eu pour le Mali et pour l'Afrique toute entière, des vœux, des initiatives et des actions pour la paix ! Je pense notamment à la communauté internationale qui a toujours soutenu la paix partout où elle a été menacée sur cette terre. Comme vous pouvez le constater, nous sommes tous des Casques bleus, dès lors que nous appartenons au camp de la paix. ». Le Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile à quant à lui tenu à s'incliner respectueusement devant la mémoire des illustres disparus pour la paix au Mali tout en assurant que : « Leur sacrifice je n'en doute point, ne sera pas vain car nous ne ménagerons aucun effort pour que la noble cause pour laquelle ils ont perdu la vie au Mali, c'est-à-dire le retour de la paix durable, soit une réalité encrée dans le tréfonds de chacun de nos compatriotes. » Venu en lieu et place du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Le Représentant Spécial Adjoint, Monsieur Arnould Akodjénou après avoir souligné les efforts parfois difficilement visible des Casques bleus par cette citation malienne : « Quand on transpire sous la pluie on s'en rend compte à peine », le numéro 2 de la MINUSMA, n'a pas manqué de rappeler le triste bilan des plus de 70 attaques qu'a subit la MINUSMA depuis son déploiement.

Après avoir rendu hommage aux 35 victimes et plus de 245 blessés de ces actes lâches et barbares, le RSASG a tenu à exprimer à l'assistance mais aussi aux Casques bleus, toute sa fierté en ce jour : « Nous sommes fiers d'avoir à nos côtés, non seulement les autorités de ce pays mais

également, une grande et large part de la population du Mali à nos côtés pour reconnaître ce que vous faites au quotidien. » Etait également présent et non pas que pour des raisons protocolaires, le Commandant de la Force le Général Lollesgaard, puisqu'il était le gardien de but de l'une des équipes finalistes du « tournoi » de football du « Thé dans le grin ». Du sport à la musique il n'y a qu'un pas, allègrement franchis par les organisateurs de cette manifestation d'envergure qui ont prévue pour l'agrémenter un concert. Les plus grandes stars de la musique urbaines maliennes étaient présentes et ont fait vibrer les 6000 spectateurs du stade au son de leurs tubes ! Mylmo, Magass, Penzy et Tal B ont communiqué avec le public et sur scène, ont tous adressé des messages de paix et d'unité. « Les Casques bleus sont nos amis et nous devons les soutenir dans leur missions !!! » ont tour à tour scandé les artistes entre leurs prestations.

Les deux équipes de football qui s'affrontaient étaient toutes deux des formations mixtes composées d'éléments des Casques bleus, des FAMA et des jeunes des différentes communes qui ont reçu le « Thé dans le grin ». Les blancs et les bleus, se sont donc affrontés 60 minutes durant. A l'issue du temps réglementaire, c'est l'équipe bleue qui l'emporte avec quatre buts à deux sur l'équipe blanche.

Au coucher du soleil ce ne sont pas seulement les bleus les vainqueurs, mais l'ensemble des personnes, des associations, des institutions présentes, c'est l'ensemble de la communauté qui a gagné, c'est la communauté qui a gagné quelques pas de plus sur le chemin de la paix.

LA MINUSMA AU MALI

En 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé

IL Y A UNE SEMAINE, LE MALI CÉLÉBRAIT LA
JOURNÉE INTERNATIONALE DES CASQUES BLEUS
d'intervenir au Mali. Ainsi naissait l'avant dernière des opérations de maintien de la paix, la MINUSMA. Le Conseil de sécurité a défini un mandat fort à travers la dotation de presque 11 800 personnes en uniformes réparties sur plus de douze sites au Mali. Issus d'une quarantaine de pays, ces Casques bleus sont déployés dans les régions de Gao, Tombouctou et de Kidal. Dans des conditions difficiles, ils font preuve d'un grand dévouement, en utilisant leur savoir-faire et leur expertise aux fins de rétablir et de consolider la paix au Mali.

Avec 24,000 patrouilles déjà effectuées, ces femmes et ces hommes contribuent à stabiliser les principales agglomérations et à protéger les civils, sans préjudice de la responsabilité des autorités maliennes. Toutefois, au regard du vaste territoire à couvrir, la MINUSMA ne peut être partout. Elle n'en a ni les ressources, ni les moyens.

Lors de son mot d'ouverture lors de la journée qui a également été célébrée à Bamako lors d'un grand concert gratuit, et pour mieux souligner le travail important de la Mission de l'ONU au Mali, le Représentant special Adjoint de la MINUSMA a déclaré « je citerai volontiers une belle formule de la culture malienne, partagée ce matin par une haute personnalité: « Quand vous transpirez sous la pluie, on s'en rend compte à peine ».

Depuis 2013, la MINUSMA a perdu 35 soldats suite à 78 attaques hostiles qui ont également fait 249 blessés, dont 155 grièvement. La MINUSMA a également eu vendredi une pensée pour les autres soldats qui ont perdu la vie suite à des accidents ou maladies, à leurs familles, mais aussi et plus généralement à toutes les victimes du conflit.



LA REPRISE DE L'ÉCOLE À KIDAL ASSUJETTIE AU RETOUR DE LA PAIX

Dans l'attente de la signature de l'Accord de paix par toutes les parties, la MINUSMA, à travers sa Division des Affaires Civiles, poursuit ses efforts aux côtés des populations maliennes directement affectées par le conflit pour créer les conditions d'une meilleure reprise des services sociaux de base avec l'organisation d'un atelier de réflexion sur le renforcement de la confiance, la restauration de l'autorité de l'Etat et la gouvernance locale réunissant les élus, les représentants des déplacés et la société civile de la région de Kidal, le 27 mai dernier à l'hôtel El Farouk de Bamako.

La dégradation des infrastructures sanitaires et hospitalières, la fermeture des établissements scolaires, le départ des agents qualifiés pour assurer les prestations d'état civil, les risques de famines et la résurgence d'épidémies telle que la rougeole sont les maux qui rythment le quotidien des habitants de la région selon les participants.

La rencontre visait à collecter les préoccupations des ressortissants des différentes localités de la région de Kidal, afin d'identifier les arrangements intérimaires spécifiques qui pourront favoriser la réinstallation et/ou le retour

des autorités administratives régionales et locales (Etat et Collectivités territoriales) dans la région et faciliter ainsi la reprise des services publics essentiels (état civil, sociaux de base, etc.) et in extenso contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat dans une logique inclusive des acteurs locaux.

L'autre objectif de l'atelier était de sensibiliser les populations déplacées de Kidal à Bamako et les élus sur l'importance de l'instauration des relations de confiance entre les autorités locales et leurs administrés dans le contexte spécifique de Kidal en vue de promouvoir une bonne gouvernance locale. « Avec le recul, si on regarde, l'apport du lycée de Kidal, on verra que rien n'est impossible car en une génération, la formation de milliers d'universitaires a été possible dans leur région d'origine. Il faudra qu'on réussisse partout au Mali à mettre en pratique les dispositions de la décentralisation et renforcer la notion de la citoyenneté chez chaque malien. Dans le code des collectivités il est stipulé que chaque citoyen peut exiger de ses élus les délibérations du Conseil, chaque citoyen a des droits vis-à-vis de sa collectivité et de l'Etat mais il a également des devoirs

dont il faut s'acquitter face aux élus et aux autorités centrales ou locales », a souligné dans son propos liminaire, M. Boubacar Bah, Maire de la Commune V également Président de l'Association des Municipalités du Mali.

Pour sa part, M Belco H. Maiga, Président du Conseil régional de Kidal, a insisté sur les aspects éducatifs auxquels la jeune génération est confrontée dans sa région. « Ceux qui avaient les moyens ont envoyé leurs enfants à l'école à Bamako et à Gao. Mais la grande majorité démunie est restée sur place et c'est à eux qu'il faut penser en premier lieu. Aujourd'hui, la reprise des activités scolaires est assujettie au retour de la paix car l'école a besoin d'évoluer dans un environnement sécuritaire sain, apaisé et sans danger pour les élèves » a-t-il déclaré.

La tenue de cette atelier démontre la détermination de La Division des Affaires civiles de la MINUSMA à œuvrer au plus près des communautés pour recenser leurs besoins afin d'y répondre de la meilleure manière. Cette initiative va donc se poursuivre dans les semaines à venir à Gao et Kidal.



LES ÉVACUATIONS MÉDICALES DE LA MINUSMA

INTERVIEW

Avant de quitter Gao mardi 26 mai pour rentrer sur Bamako, l'équipe médicale de la MINUSMA nous a accordé une interview pour expliquer le bien-fondé de sa mission. L'équipe a rencontré dimanche 24 mai le Gouverneur de la région de Gao, M. Oumar Baba Sidibé. Les échanges étaient focalisés sur l'évacuation des combattants vers l'Hôpital de Gao et la réaction de la population de Gao autour de cette question.

L'équipe médicale de la MINUSMA a été reçue au Gouvernorat le lundi 25 mai. Au cours de la rencontre qu'elle a eu avec le Ministre malien de l'administration territoriale et de la décentralisation en visite à Gao, l'équipe a souligné l'attachement de la MINUSMA aux règles humanitaires internationales visant la protection des victimes pendant le conflit.

Quel était l'objectif de votre mission à Gao ?

La MINUSMA a vu accroître les deux dernières semaines des demandes pour supporter l'évacuation des victimes du conflit au nord du Mali. Cette situation est très préoccupante. Dans sa section médicale et dans son intégralité, la MINUSMA assure la liaison avec les partenaires de santé gouvernementaux, mais aussi avec les organismes non-gouvernementaux ainsi que la Croix Rouge Internationale pour favoriser l'évacuation de ces blessés vers les structures médicales appropriées.

Parlons des évacuations médicales. La population de Gao s'inquiète de la présence de blessés dans un des centres hospitaliers de la place. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

La MINUSMA tient à marquer son attachement aux règles humanitaires internationales, au respect de ses règles et dans le respect du mandat dont nous avons la charge au Mali. Il est donc très important de nous déployer au plus près des acteurs de santé gouvernementaux, auprès des hôpitaux et des services de santé maliens et aussi auprès de la Croix Rouge Internationale.

Nous avons aussi rencontré nos partenaires de santé la Force BARKHANE pour pouvoir assurer cette chaîne de survie pour tous les blessés de ce conflit.

Votre équipe a rencontré le Gouverneur de la région de Gao et le Ministre en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation. Qu'avez-vous échangé ?

Il y a eu une incompréhension de la part de la population. On peut comprendre son émoi sur la centralisation de l'évacuation de tous ces blessés, quelle que soit leur appartenance. Nous avons demandé aux autorités maliennes d'assurer la protection de ces blessés ainsi que la protection de

LES ÉVACUATIONS MÉDICALES DE LA MINUSMA

ses hôpitaux et celle de l'antenne chirurgicale de la Croix Rouge Internationale pour pouvoir acheminer en toute neutralité et impartialité l'évacuation des victimes.

La MINUSMA a déployé une équipe médicale d'avance dans la région. Pouvons-nous en savoir plus ?

La structure médicale de la MINUSMA est une structure intégrée composée de civils et de militaires. Ici, nous travaillons ensemble avec le Force Medical Officer et le Chief Medical Officer au plus proche de nos troupes, de nos civils et de nos policiers qui assurent le mandat de notre Mission. Il est bien sûr important de rappeler que la MINUSMA a actuellement dû faire face à un nombre très important de victimes parmi son personnel avec 56 décès au total et toutes causes confondues (attaques, mines, accidents, maladies...), et environ 200 blessés de guerre.

En ce qui concerne cette opération de support aux victimes, c'est une charge que nous remplissons en vertu de notre mandat. Nos collègues médicaux des hôpitaux à Ménaka, Kidal et ici à Gao sont totalement impliqués dans cette charge additionnelle qui nous est imposée par le conflit. Nous respectons notre mandat en offrant la protection aux civils et aux victimes de guerre, en partenariat avec toutes les structures médicales en présence et en bonne liaison avec les autorités gouvernementales.

Le mot de la fin ?

La paix sera bien sûr la solution. Il n'est nullement question de faire la guerre au sein d'une structure hospitalière. Il est très important, essentiel et critique d'apporter un secours à toutes ces victimes et en toute impartialité. Nous

demandons au gouvernement d'assurer la protection de toutes les victimes qu'elles soient maliennes ou internationales, venues apporter leur contribution au processus de paix au Mali.

EN SAVOIR PLUS:

Quel coût pour une évacuation ?

Une évacuation médicale est extrêmement chère. Elle implique toute une chaîne logistique et sécuritaire. Les personnes blessées peuvent être évacuées à l'intérieur du Mali, mais aussi à l'étranger suivant leur état et les soins nécessaires.

Le coût d'une telle évacuation, hors frais médicaux (chirurgiens, personnel médical) peut atteindre jusqu'à 60 000 USD (environ 35 millions de francs CFA).

Suivant les blessures, une équipe de 2 à 6 médecins peut être mobilisée.

Que dit le droit ?

« Les conflits armés sont aussi vieux que l'humanité. Il y a toujours eu des pratiques coutumières dans les situations de guerre, mais ce n'est que ces 150 dernières années que les États ont établi des règles internationales visant à limiter les effets des conflits armés pour des raisons humanitaires. Les Conventions de Genève et les Conventions de La Haye en sont les principaux exemples. Ces règles, généralement appelées « droit international humanitaire », sont aussi connues sous le nom de « droit de la guerre » ou « droit des conflits armés ».

RESPECTER ET FAIRE RESPECTER LE DROIT

Le droit international humanitaire fait partie du droit international,

qui régit les relations entre États. Il vise à limiter les effets des conflits armés pour des raisons humanitaires, à protéger les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux hostilités, les malades et les blessés, les prisonniers et les civils, et à définir les droits et les obligations des parties à un conflit dans la conduite des hostilités.

Comme il s'agit de droit, le droit humanitaire impose des obligations aux parties engagées dans un conflit armé. Celles-ci ne doivent pas seulement respecter le droit, elles ont aussi l'obligation de le faire respecter. Fermer les yeux n'est pas une attitude acceptable. Les règles fondamentales

La base est toujours formée par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, qui contiennent des obligations juridiques claires et consacrent des principes humanitaires fondamentaux.

Les soldats qui ont déposé les armes ou qui sont hors de combat ont droit au respect de leur vie et de leur intégrité morale et physique. Il est interdit de les tuer ou de les blesser.

Toute partie à un conflit armé doit recueillir et soigner les blessés et les malades qui se trouvent sous son autorité. La protection couvre également le personnel, les établissements, les transports et l'équipement sanitaires. L'emblème de la croix rouge, du croissant rouge ou du cristal rouge est le signe de cette protection et doit être respecté.

Les combattants capturés ont droit au respect de leur vie, de leur dignité, de leurs droits individuels et de leurs convictions. Ils doivent être protégés contre tout acte de violence ou de représailles. Ils doivent avoir le droit de correspondre avec leur famille et de recevoir des secours.

LES ÉVACUATIONS MÉDICALES DE LA MINUSMA

Les civils se trouvant au pouvoir d'une partie au conflit ou d'une puissance occupante dont ils ne sont pas ressortissants ont droit au respect de leur vie, de leur dignité, de leurs droits individuels et de leurs convictions.

Chacun doit avoir le droit de bénéficier de garanties judiciaires fondamentales. Personne ne peut être condamné sans jugement préalable prononcé par un tribunal régulièrement constitué. Nul ne peut être tenu responsable d'un

acte qu'il n'a pas commis. Nul ne peut subir des tortures physiques ou mentales, des châtiments corporels ou des traitements cruels ou dégradants.

Les parties à un conflit armé et les membres de leurs forces armées n'ont pas un choix illimité de méthodes et de moyens de guerre. Il est interdit d'utiliser des armes ou des méthodes de guerre qui risqueraient de causer des maux superflus.

Les parties à un conflit armé

doivent en tout temps faire la distinction entre la population civile et les combattants afin d'épargner la population civile et les biens de caractère civil. Des précautions utiles seront prises à cet effet avant qu'une attaque soit lancée.

Source CICR - <https://www.icrc.org/fre/war-and-law/overview-war-and-law.htm>





CAISSE DE MUNITIONS : PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

INTERVIEW

Il y a quelques jours est apparue sur les réseaux sociaux une photo d'une caisse de munitions récupérée lors d'affrontements au Mali. Selon les personnes qui ont publié cette photo ainsi qu'une vidéo, cette caisse était aux mains de GATIA. Sur la photo, on peut observer la mention « UN » (United Nations, Nations Unies). Certains déduisent donc que de l'armement de la MINUSMA est utilisé par les combattants. La Mission a déjà réfuté de telles accusations. Pour en savoir plus, nous avons rencontré un expert en armements à la MINUSMA, Nils Anders.

Nils, de quels armements s'agit-il sur cette photo ?

D'après les inscriptions sur cette caisse, il s'agit de munitions pour des armes de petit calibre (7.62x54mm), elles sont utilisées pour des fusils-mitrailleurs, tel que les PK d'origine russe (Pulemyot Kalashnikova), utilisés au Mali. De plus, le marquage indique une production de 2011 en provenance de Bulgarie.

Pourquoi cette caisse comporte-elle la mention « UN », cela veut-il dire qu'elle appartiendrait aux Nations Unies ?

Non, le sigle "UN" sur la caisse de munitions n'indique en aucun cas ni le producteur, le destinataire ou l'utilisateur des munitions. Toutes les munitions de ce type produites de manière légale porteront ce même marquage. Le code "UN 0012" est une classification internationale pour les munitions de petit calibre. Elle indique qu'il y a des précautions particulières à prendre lors des transports par voie terrestres, aériennes ou maritimes, puisque les caisses contiennent du matériel explosif.

Les registres officiels peuvent-ils indiquer le destinataire des munitions en question ?

Non, il n'existe pas de registre de ce type contenant un tel niveau de détails. En revanche, la liste de l'Union Européenne relative à l'exportation d'armes indique que de telles munitions en provenance de Bulgarie ont été

expédiées, entre autres, en 2011 et 2012.

Si ces munitions ne proviennent pas de la MINUSMA, d'où proviennent-elles ? Quelles informations peut-on tirer de la photo ?

L'ensemble des marques sur la caisse (calibre, identification, code du producteur, année de production, classification internationale de dangerosité) indique que la production et la vente initiale de ces munitions ont été légalement effectuées. La caisse en question faisait à l'origine probablement partie d'un lot de munitions produites en Bulgarie, initialement destiné aux Forces de défense et de sécurité maliennes en 2011 et 2012. Des groupes armés auraient pu se la procurer lors de pillages de stocks d'armement des MDSF qui ont eu lieu dans le nord du Mali, mais ce n'est qu'une hypothèse parmi d'autres.

Ces munitions sont-elles volées par les milices où données aux milices ?

Je ne suis pas en mesure de vous répondre, la question doit être posée aux personnes intéressées. En revanche, n'oubliez pas qu'il peut arriver qu'au fil de pillage, captures ou saisies sur les champs de batailles, ces munitions peuvent régulièrement changer de propriétaires. A tel point qu'il est très difficile de remonter jusqu'à la source originale d'approvisionnement. Dans tous les cas, le suivi de tels mouvements n'est pas du ressort de la MINUSMA.

Est-ce que la MINUSMA contrôle la circulation d'armes au Mali ?

Non. La MINUSMA a pour mandat d'aider les autorités maliennes à s'attaquer au problème de la prolifération et trafic illicite des armes légères et de petits calibres, ainsi que de leurs munitions et autres matériels connexes. Nous n'avons ni le mandat, ni la capacité de contrôler la circulation illicite des armes et munitions dans le nord du Mali.



CENTRE DE DÉTENTION DES FEMMES DE BOLLÉ : LA MINUSMA MET EN ŒUVRE UN PROJET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

Le Centre de détention de rééducation et de réinsertion des femmes et filles de Bollé a abrité ce matin la pose de la première pierre d'un "projet à impact rapide" (Quick Impact Project, QIP) de la MINUSMA. Sous le nom de code QIP#Bko15_008, ce projet vise à améliorer les conditions sanitaires et environnementales du Centre qui héberge 133 pensionnaires, uniquement des femmes, enfants et filles mineures.

D'un montant de près de 10 millions de FCFA, le projet est mis en œuvre par l'Unité Genre et la Section Stabilisation/Relèvement communautaire de la MINUSMA, à travers la Clinique juridique Demeso de promotion et protection des droits des femmes. Les travaux s'étalent sur trois mois. Ils consistent à installer et aménager des ouvrages et canalisations pour l'évacuation des eaux de pluies qui envahissent le Centre.

Les pensionnaires et le personnel

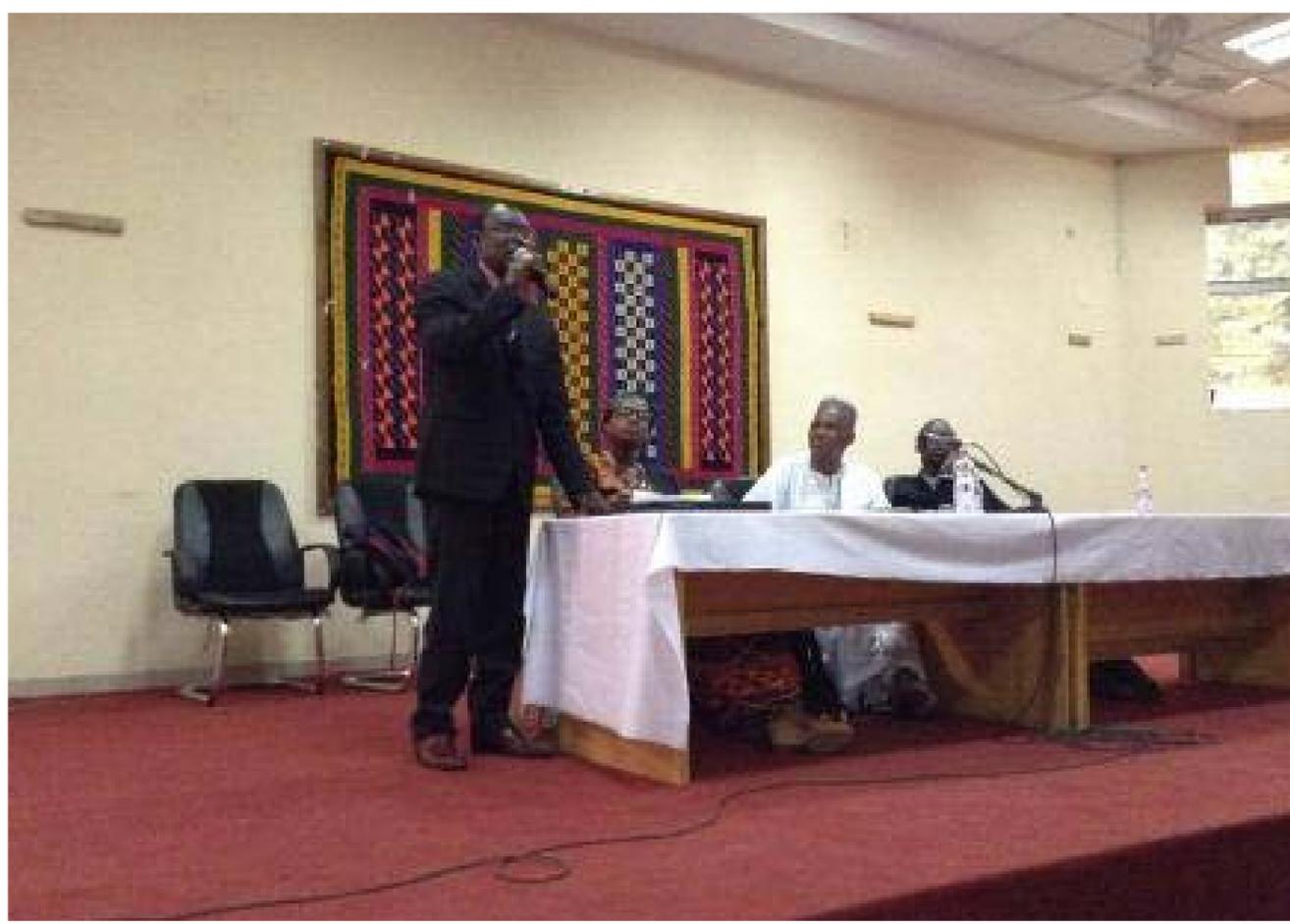
de Bollé sont régulièrement confrontés à cette situation qui se crée en période hivernale, comme celle qui s'annonce dans les prochains jours, rendant difficile pendant plusieurs mois l'accès du Centre, mais entravant également les déplacements internes.

Au sujet de l'aménagement réalisé avec le concours de la MINUSMA, Dramane Sidibé, Directeur adjoint du Centre, dira que « l'installation de canaux d'évacuation des eaux de pluies va considérablement changer les conditions de vie à l'intérieur du Centre ». Il permettra selon lui de « lutter contre les nuisances liées à la stagnation des eaux de pluies et de réduire la fréquence des maladies hydriques auxquelles les pensionnaires sont exposés ainsi que de rehausser le niveau global d'hygiène ».

En tant qu'institution spécialisée de la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée, le Centre de Bollé participe à la

"Semaine du Détenu", organisée le 10 décembre de chaque année par les Nations Unies dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'homme. L'édition 2014 de ladite semaine, organisée avec la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, a justement porté sur les femmes et mineurs incarcérés.

L'INSTALLATION DE CANAUX D'ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIES VA CONSIDÉRABLEMENT CHANGER LES CONDITIONS DE VIE À L'INTÉRIEUR DU CENTRE



LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CŒUR DU PROCESSUS

Le 29 mai dernier, les membres des organisations de la Société civile du Mali ont organisé une conférence de presse, à la Maison de la Presse de Bamako, sur les retombées de l'atelier dont ils ont bénéficié du 31 mars au 1er avril dernier, sur le thème: «Contrôle démocratique de la Réforme du Secteur de la Sécurité: atelier d'information et de sensibilisation sur la Réforme du Secteur de la Sécurité au Mali, en vue d'une appropriation nationale».

L'objectif de cette conférence de presse était non seulement d'informer le public de l'importance de son engagement dans les questions relatives à la sécurité, mais également de donner la preuve qu'à l'issue de cet atelier, la société civile s'est appropriée les recommandations, et assume son

rôle dans la vision démocratique du secteur de la sécurité.

D'entrée, ils ont présenté le rapport et les recommandations de l'atelier ouvert la 31 mars en présence du Ministre malien de la Sécurité et de la Protection Civile ainsi que l'Ambassadrice du Royaume du Danemark au Mali, d'experts du Secteur de la Sécurité, de responsables d'Organisations de la Société Civile (OSC). Puis, ils ont répondu aux nombreuses questions des journalistes sur la participation de la société civile à la réussite de la réforme du secteur de la sécurité, dont beaucoup ignorent les tenants et aboutissants.

L'objectif fondamental de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est de

faire en sorte que les gens se sentent plus en sécurité. La RSS consiste à renforcer les structures, les lois et les règlements permettant d'avoir des institutions de sécurité efficaces, redevables devant la population et soumises au contrôle démocratique dans le cadre de l'Etat de droit et le respect des droits humains. C'est la raison pour laquelle, son processus doit, non seulement être partagé par le plus grand nombre mais également être soumis au contrôle de la société civile.

C'est l'objectif visé par cet atelier co-organisé par l'ONG National Democratic Institute (NDI) et la Section Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) de la MINUSMA, avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Danemark ainsi que la

Norvège.

« Ce programme qui couvre le Burkina Faso, le Niger et le Mali, vise à contribuer à la stabilisation du Sahel et à la promotion de la paix, à travers un contrôle démocratique, effectif et responsable du secteur de la sécurité dans ces trois pays, » a déclaré le Directeur Résident du NDI, le Docteur Badié Hima, lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier.

LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ: QUOI, COMMENT, POUR QUI ET PAR QUI ?

L'ambition de ce programme est de renforcer et de professionnaliser les acteurs nationaux des trois pays dans la prise en charge et la gestion des questions sécuritaires, suivant les normes professionnelles et démocratiques, pour assurer la sécurité des populations qui sont les ultimes bénéficiaires de ce programme. Dans chacun de ces trois pays, le programme s'appuie sur trois partenaires principaux que sont: les Ministères en charge de la Sécurité, l'Assemblée Nationale et la Société Civile. «Ce sont là les trois maillons selon nous, essentiels et vitaux, d'une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Sur le plan sécuritaire et avec en toile de fond, l'adoption de la loi de programmation militaire, par l'Assemblée Nationale du Mali le 20 février 2015, la question de la gouvernance du secteur reste un véritable sujet de préoccupation dans le pays» a ajouté le M. Hima.

Le but de l'atelier est donc clair et au-delà capital: permettre à la Société Civile d'exercer un contrôle sur la Réforme du Secteur de la Sécurité en lui donnant les outils nécessaires.

Partenaire de cette activité, la Section de la Réforme du Secteur de la Sécurité et du Désarmement Démobilisation et Réinsertion (RSS/DDR) de la MINUSMA, apporte un soutien stratégique et technique de poids avec entre autre, la mise à disposition d'experts, ou encore le développement des termes de références et l'élaboration de l'agenda de l'atelier.

Obtenir un appareil sécuritaire

efficace et républicain est d'une telle importance que l'inclusion de la Société Civile dans le contrôle de la Réforme du Secteur de la Sécurité est d'une évidente nécessité. « Notre mandat nous confère la responsabilité et le rôle d'appuyer les acteurs nationaux, mais aussi de travailler avec les acteurs internationaux du domaine comme les ONG telles qu'NDI. Cet atelier est le deuxième du genre, le premier a été tenu avec les députés de l'Assemblée Nationale du Mali, afin de mieux les informer sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la RSS. Non seulement sur les aspects liés aux lois, mais également au contrôle de l'exécutif qu'ils doivent exercer, à travers notamment, le vote et le contrôle des budgets, car c'est par eux que tout doit passer », a expliqué M. Eric Blaise, Officier de RSS/DDR à la MINUSMA.

INFORMER ET FORMER POUR SUIVRE ET ÉVALUER...

Des exposés d'experts suivis de travaux de groupes, telle fut, durant ces deux jours, la méthode choisie par les organisateurs pour informer et former les participants au concept de Réforme du Secteur de la Sécurité. Ainsi, des experts des forces de défense et de sécurité maliennes mais également de la MINUSMA, ont exposé de nombreux thèmes tels que : «Les principes de la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (GSS) et de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) », ou encore « La RSS au Mali ».

L'atelier aura permis aux acteurs de la Société Civile malienne de repartir mieux préparés, grâce notamment aux présentations faites par les experts de la MINUSMA. «Au cours de nos présentations, nous avons pu exposer les cas d'autres pays comme la République Démocratique du Congo (RDC), mais également exposer l'approche des Nations Unies dans le domaine de la RSS avec les dix principes directeurs pour obtenir une bonne réforme, et enfin, une dernière présentation sur l'appropriation nationale via les principes de bases de la gestion de la réforme qui sont: une vision commune de la sécurité nationale, la capacité des acteurs pour la mise en œuvre, le financement et le

suivi et l'évaluation de la Réforme.» a déclaré M. Blaise.

Parvenir à une implication réelle et efficace de la Société Civile dans la RSS, nécessite que celle-ci soit indépendante et à la «hauteur de la situation», tant au niveau technique que matériel. Ainsi, durant ces deux jours, ses forces et faiblesses ont été répertoriées et un plan d'action a été élaboré pour qu'à terme, elle puisse être efficace pour assumer le suivi et l'évaluation effective de la RSS.

**CRÉER LES CONDITIONS
NÉCESSAIRES À LA
RÉUSSITE DES MISSIONS DE
LA RÉFORME**

Pour les autorités maliennes l'importance de la Réforme et l'implication de la Société Civile ne sont plus à démontrer et relève aussi, d'une volonté politique claire, déjà affichée au plus haut niveau de l'Etat. «Je voudrais me féliciter du choix de la thématique sur la RSS qui reste au cœur des axes prioritaires de l'action gouvernementale définie par le Président de la République [...] Le gouvernement est convaincu qu'une grande participation de la société civile peut apporter beaucoup à cette réforme. Nous estimons qu'il est indispensable de rassembler l'ensemble des filles et fils du pays, afin de créer les conditions nécessaires à la réussite des missions de la Réforme», a ainsi affirmé le Général Sada Samaké, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, avant de déclarer ouvert cet atelier.

En coordonnant les efforts des partenaires internationaux et en appuyant l'Etat et les acteurs locaux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la RSS, la MINUSMA à travers la Section RSS/DDR, met ainsi en œuvre un pan important du mandat de la MINUSMA. La réussite de la RSS demeurant une étape cruciale sur le chemin de la stabilisation du Mali.

ENBREF

31 MAI

MISE AU POINT DE LA MINUSMA AU SUJET DE L'ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS DU CASQUE BLEU DU CONTINGENT BANGLADESHI À BAMAKO

La MINUSMA a noté avec regret que des informations erronées véhiculent dans certains médias au sujet de l'enquête en cours sur le décès du Casque Bleu du Contingent Bangladeshi de La MINUSMA.

La MINUSMA réfute catégoriquement ce qui est rapporté et rejette toutes allégations à son encontre.

La MINUSMA et les autorités compétentes maliennes coopèrent pleinement dans la conduite de cette enquête, au demeurant toujours en cours.

La MINUSMA attire l'attention sur le fait que toute instruction ouverte est soumise à confidentialité et que toute divulgation d'éléments supposés, d'hypothèses non vérifiées et surtout de fausses informations, peuvent porter préjudice à l'enquête et constituent une entrave au bon déroulement de la justice et à la manifestation de la vérité.

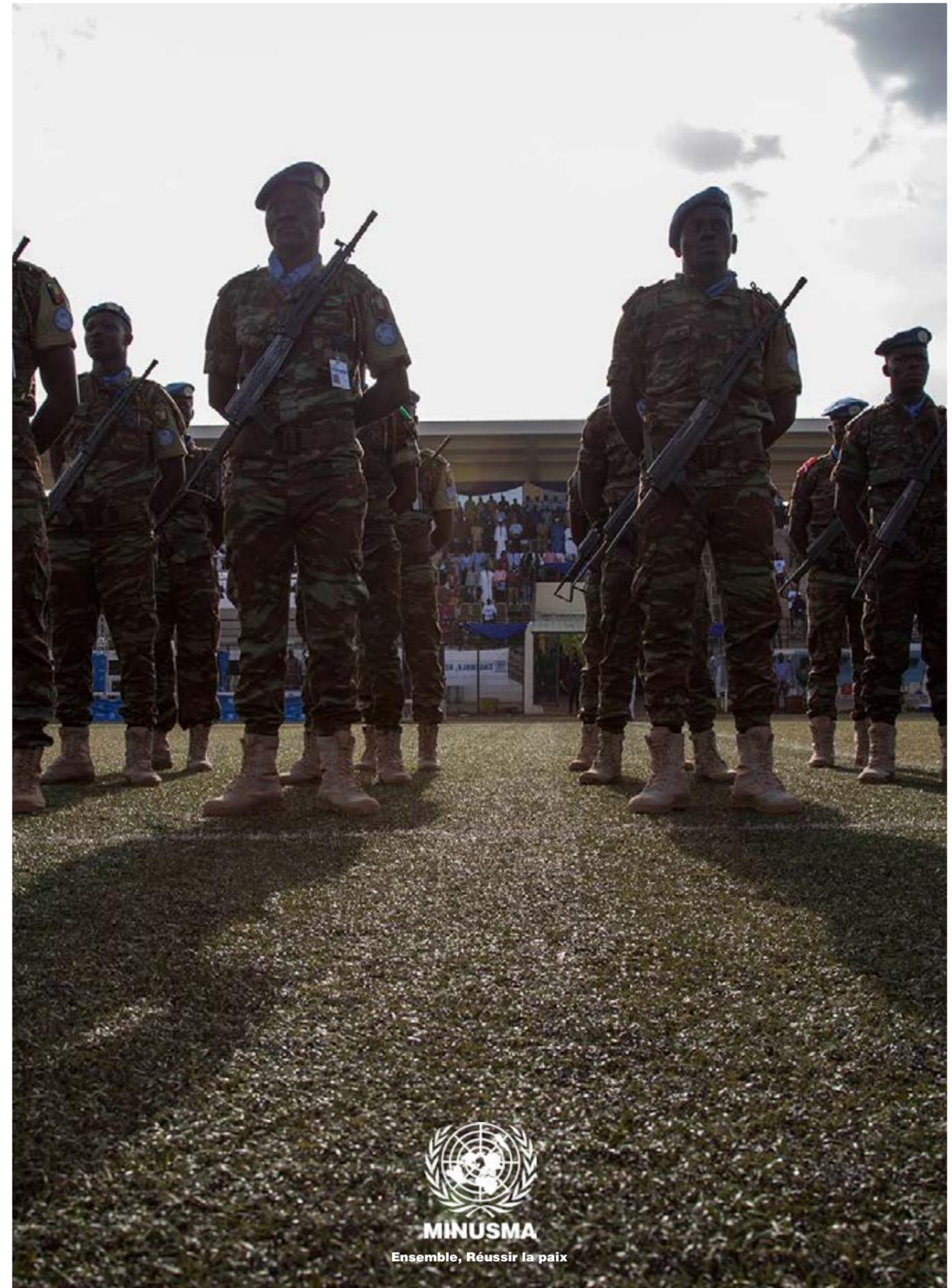
Les conclusions de l'enquête seront annoncés aussitôt l'investigation terminée.



2 JUIN

Mercredi dernier, une équipe UNPOL de Mopti a effectué une mission à KONI puis à MOUSSAWAL. Les policiers de la MINUSMA à KONI ont été accueilli par une population sortie nombreuse pour recevoir de l'eau, la MINUSMA avait en effet dépêché un camion citerne rempli d'eau potable.

Poursuivant sa mission, l'équipe s'est ensuite rendue à MOUSSAWAL où l'attendaient des habitants impatients d'obtenir, eux aussi de l'eau potable. Par cette action, UNPOL tente de soulager les populations en détresse durant cette période de sécheresse tout en remplissant ses patrouilles visant à renforcer la sécurité.





www.youtube.com/minusma



www.flickr.com/photos/minusma



twitter.com/UN_MINUSMA



<http://minusma.unmissions.org>



www.facebook.com/minusma